

26 SEP. 2011

Bureau du Courrier N°

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2011/43

Objet : Convention de gestion et de diffusion d'images avec la cinémathèque d'images de montagne

L'an deux mille onze, le 16 septembre 2011, à 15h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en Mairie de Savines-le-Lac, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 16 septembre 2011

Date de convocation :
Le 26 aout 2011

NOMBRE DE MEMBRES

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Suffrages exprimés : 11

Secrétaire de Séance :
Madame Christine MAXIMIN

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA
(Directeur)

Etaient Présents :

Représentants de l'Embrunais : Monsieur Jean-Pierre GANDOIS (Maire de Crots), Monsieur Marc ZANETTO (Maire de Saint-André d'Embrun), Monsieur Michel BAUDRY (suppléant de Mme EYMEOD), Madame Christine MAXIMIN (Suppléante de M. BERNARD)

Représentant du Pays de Serre-Ponçon : Madame Catherine SAUMONT

Représentants du Savinois - Serre-Ponçon : Monsieur Daniel BOSQUET (1^{er} Adjoint du Sauze-du-Lac, suppléant de Madame GRENARD), Madame Valérie ROSSI (Maire de Puy Sanières)

Représentant de Chorges : Monsieur Claude VINCENT (Conseiller municipal)

Représentants du Conseil Général des Hautes-Alpes : Monsieur Joel BONNAFOUX, Monsieur Victor BERENGUEL, Monsieur Richard SIRI

Etaient présents et invités :

Monsieur Michel BAUDRY (Conseiller communautaire de l'Embrunais), Monsieur Alain ZURBACH (EDF), Madame Jackie ANZIANI (Communauté de Communes Embrunais).

Etaient représentés :

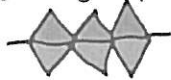
Madame Chantal EYMEOD (Maire d'Embrun), Monsieur Jean BERNARD (Maire de Baratier), Madame Valérie GRENARD (Maire du Sauze-du-Lac)

Etaient excusés :

Monsieur Bernard ALLARD LATOUR, Monsieur Jean-Louis PONCET, Monsieur Michel ROY, Monsieur Jean-Marie BERNARD, Monsieur Bernard JAUSSAUD, Monsieur Christian GRAGLIA, Monsieur Roger DIDIER, Monsieur Louis MASSOT, Monsieur Albert MOULLET, Monsieur Alain FARDELLA, Monsieur Jean-Claude FEUTRIER, Monsieur Alain DURAND, Monsieur Joël GIRAUD, Monsieur Henry PIGNOLY, Madame Stéphanie LAMOUROUX, Monsieur Michel LANFRANCHI, Madame Henriette MARTINEZ, Monsieur Dominique ROUX, Monsieur Jean Claude FERMIER, Monsieur Rémi COSTORIER

Exposé des motifs :

Le Président indique à l'assemblée que la cinémathèque d'images de montagne, association Loi 1901 créée en 1996, a signé en mars 2010 une convention avec le Conseil général des Hautes-



Alpes organisant la collecte et la numérisation des documents audiovisuels publics réalisés dans le département. Cette convention, tout en rappelant que la collecte des documents commandités par une personne morale de droit public demeure de la compétence des Archives départementales, autorise la cinémathèque à bénéficier temporairement de la mise à disposition d'un fonds audiovisuel public afin d'en réaliser la numérisation, avant son dépôt réglementaire aux Archives. Elle implique ainsi que toute collectivité locale, administration ou établissement public recouvre la possibilité de devenir en toute légalité déposant et utilisateur de la base de données de la cinémathèque. Est signée dans cette perspective entre le propriétaire des films et l'association, une convention générale de gestion et de diffusion d'images listant les obligations des partenaires et précisant les droits de diffusion et de reproduction à des fins non commerciales consentis à la cinémathèque.

Le Président constate que le S.M.A.D.E.S.E.P. est occasionnellement en mesure de solliciter des productions audiovisuelles illustrant notamment son activité (spectacle pyrotechnique du cinquantième de Serre-Ponçon, « Regards croisés sur Serre-Ponçon »). Ce type de productions suscite aujourd'hui l'intérêt de la cinémathèque d'images de montagne qui a ainsi proposé au syndicat mixte de pouvoir les intégrer au titre de son action de collecte, de sauvegarde et de diffusion des « films actuels » (films professionnels réalisés depuis 1980).

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

CONSIDERANT :

- La convention « cadre » souscrite en mars 2010 entre la cinémathèque des images de montagne et le conseil général des Hautes-Alpes ;
- L'intérêt manifesté par l'association de pouvoir collecter, sauvegarder et éventuellement diffuser les films professionnels réalisés par le S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- L'intérêt réciproque constaté par le comité syndical que d'avoir accès autant que de besoin à ces collections audiovisuelles dans le cadre des actions poursuivies par l'établissement public ;
- La convention générale de gestion et de diffusion d'images proposée par la cinémathèque ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 16 septembre 2011 :

- **APPROUVE** la convention susvisée avec la cinémathèque d'images de montagne ;
- **AUTORISE** le Président à la signer à des fins de valorisation des films professionnels produits par le S.M.A.D.E.S.E.P. ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président du SMADESEP

Victor BERENGUEL

